

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

H.06

Annulation de titres de recettes correspondant à la redevance mensuelle due par la famille Ahmad Moustafa et Sabah Hafan.

La Commune de Marmande a décidé de louer à Monsieur Ahmad Moustafa et Madame Sabah Hafan, famille de réfugiés politiques, un logement municipal, l'appartement n°1, sis, 15 rue Michel Montaigne à Marmande.

Une convention de mise à disposition N°05.18 LOLYA N°1 a été signée entre la commune de Marmande et la famille Ahmad Moustafa et Sabah Hafan valant autorisation d'occupation du domaine privé de la Commune.

Concernant les modalités de ladite convention, l'occupation du logement a été consentie à compter du 21 mars 2018 pour une durée de six mois moyennant une redevance mensuelle de 450 € TTC à charge de Monsieur Ahmad Moustafa et Madame Sabah Hafan.

Considérant que la demande d'aide au logement a été déposée en juin 2018 à la caisse d'allocations familiales du Lot et Garonne au profit de Monsieur Ahmad Moustafa et de Madame Sabah Hafan,

Il convient de procéder à l'annulation du titre de recette du mois de juin d'un montant de 450 € et d'effectuer une réduction de titre du mois de mai d'un montant de 430€.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de procéder à l'annulation du titre de recette du mois de juin d'un montant de 450€ et d'effectuer une réduction de titre du mois de mai d'un montant de 430€
- Précise** que le montant total de cette annulation correspond à la somme de 880 € TTC
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette annulation.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

